

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2024-2-8-9**

**Séance du** vendredi 15 mars 2024

### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION DÉCIDER ENSEMBLE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick  
BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre  
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DIETRICH Martine  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
JENN Fatima donne procuration à PAGLIARULO Karine  
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves  
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne  
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

**EXCUSES :**

COUCHOT Alain, DREYFUS Elisabeth, HELDERLE Emilie, ZAEGEL Sébastien

**ABSENTS :**

BUFFA Jean-Claude, DEBES Vincent, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, LORENTZ Michel, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 3211-1 et L 3431-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-8-8 du 15 février 2021 relative à la création du Conseil de développement d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-8-1-1 du 27 septembre 2021 relative à la constitution du Conseil de développement d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-8-2 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 : politique de l'administration générale,
- VU les statuts de l'association Décider ensemble du 23 septembre 2020,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association *Décider ensemble* ;
- Approuve les statuts de l'association *Décider ensemble* joints en annexe à la présente délibération ;
- Approuve et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention d'adhésion à conclure avec l'association *Décider ensemble*, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'association *Décider ensemble* ;

- Désigne Madame Lara MILLION, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace et déléguée au Conseil citoyen d'Alsace et à la démocratie locale, en qualité de représentante de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'association Décider ensemble ;
- Prend acte de la cotisation annuelle de 5 000 euros pour l'année 2024 et autorise son versement.

*Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :*

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P247</i>	<i>O001</i>	<i>P247E03</i>	<i>T01</i>	<i>2105-011-6281-020</i>	<i>5 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>5 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. KOBRYN Florian, M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote